

N° CP 2<sup>e</sup>/40-07  
Séance du - 8 JUIN 2007

**INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES  
MEDEF HAUT-RHIN - CLASSES EN ENTREPRISES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2<sup>e</sup>/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

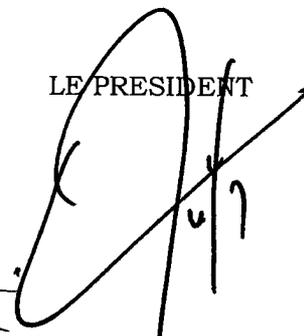
- ❖ Décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 € en faveur du MEDEF Haut-Rhin dans le cadre de l'opération « Classes en entreprises »,
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant maximum de 1 000 €, sera prélevée sur l'enveloppe 61805 nature 6574 fonction 90 du Budget Départemental

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 11 JUIN 2007  
Publ. 15 JUIN 2007  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

LE PRESIDENT

 Ludovic LIONS

 Charles BUTTNER

